

Citadelle de Vauban - Restructuration de locaux administratifs - Réévaluation de l'enveloppe financière de l'opération

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le 22 juin 2006, le Conseil Municipal décidait de lancer l'opération visant à restructurer le Bâtiment de l'Intendance et le Bâtiment de l'Administration de la Citadelle, en approuvait le programme, les études d'Avant-Projet Sommaire, le coût prévisionnel de l'opération ainsi que l'échéancier prévisionnel. Le Conseil Municipal a également approuvé le plan de financement et autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir entre la Ville de Besançon et la SEM de la Citadelle partant sur les modalités et la répartition du financement des travaux d'aménagement (travaux et honoraires), la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération étant assurée par la Ville de Besançon.

La consultation des entreprises lancée en 2006 a fait l'objet d'un premier appel d'offres infructueux. Malgré une deuxième consultation lancée en début d'année 2007, les montants des marchés de travaux à signer font apparaître un dépassement de l'enveloppe financière affectée à ceux-ci. Cette opération étant jugée importante au regard des réponses apportées tant sur l'amélioration des conditions de travail du personnel de la SEM de la Citadelle et du personnel municipal que sur l'accueil du public notamment par la création d'un restaurant dans le bâtiment de l'Intendance, la Ville propose de poursuivre cette opération. Il faut remarquer que les conditions économiques actuelles ainsi que les carnets de commande des entreprises, ajoutées au contexte spécifique du site de la Citadelle et la poursuite de l'exploitation conduisent à cette nouvelle enveloppe financière.

Dans ce contexte, et pour permettre d'engager les travaux, il est proposé d'augmenter le montant global de l'opération de 180 000 € TTC, portant ainsi le nouveau coût global de l'opération à :

- Coût global de l'opération	925 000 € TTC
- Coût complémentaire (honoraires et travaux)	180 000 € TTC
Nouveau coût global de l'opération	1 105 000 € TTC

Les dispositions de la convention signée avec la SEM de la Citadelle sont inchangées, sachant que si les dépenses consécutives à l'aménagement du restaurant dans le bâtiment de l'Intendance excédaient la somme prévisionnelle de 103 500 € HT, soit 123 786 € TTC, un avenant à la convention serait signé entre les deux parties pour fixer la participation définitive due par la SEM au vu des dépenses réellement engagées.

Echéancier prévisionnel de l'opération

Du fait des délais nécessaires aux consultations d'entreprises, le décalage dans la réalisation des travaux de restructuration du Bâtiment de l'Intendance sera de l'ordre de 2 mois, avec une livraison des locaux pour le mois de juillet 2007. Le délai concernant les travaux du Bâtiment de l'Administration est inchangé (livraison des locaux début 2008).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les dispositions décrites ci-dessus et notamment le réajustement du coût global de l'opération à 1 105 000 € TTC et le nouvel échéancier prévisionnel ;

- assurer le financement de cette opération sur le budget 2007 et suivants, sur l'imputation budgétaire 23.324.2313.5042, code service 33000 Direction des Bâtiments ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le cas échéant l'avenant à la convention passée avec la SEM de la Citadelle prenant en compte l'augmentation du coût des travaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme FELLMANN, M. MARIOT, Mme PANIER, M. LIME, Mme SCHIRRER, Mme CHAUVET, M. DUMONT, M. JOSSE, Mme CASENOVE, M. LAMBERT, M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 1^{er} mars 2007.